



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020 à 10h au Château de Franqueville à BIZANOS

DG/LB

Sur convocations envoyées le trois novembre deux-mille vingt, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le dix novembre deux-mille vingt à dix heures au Château de Franqueville à BIZANOS sous la présidence de M. HIRIART.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Excusée	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	Présent
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART	Présent	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Présente	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY	Présent	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	
BASSANO Jean-Patrice, Adjoint au Maire de MAULÉON-LICHARRE	Présent	BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR	
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON	Excusé	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	Présente
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Présente	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ	
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	Présente	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS	
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET	Présente	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE	
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Présent	BERNOS André, Maire d'AGNOS	
DESSÉRE Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Présent	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Présent
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Présent	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	Présent	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN-PIED-DE-PORT	
LABAT Marc, Maire d'IGON	Présent	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT	Présente	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée – Pouvoir donné à Mme CARRIQUE	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST-ETIENNE	Excusé
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS	Présent	MORLANNE Christine, Maire d'UZAN	
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Présent	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	
Représentants des établissements publics			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Excusé – Pouvoir donné à M. LACARRÈRE	CASAUBON Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU	Excusé
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Présente	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Excusé – pouvoir donné à M. PATRIARCHE	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	
COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES			
Représentants du Département et des communes			
BERGÉ Geneviève, Conseillère départementale des Terres des Luys et Coteaux du Vic-Bilh			Présente
DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE			Excusée
LAHORE Isabelle, Conseillère départementale des Pays de Morlaàs et du Montanerès			Présente
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU			Excusée – Pouvoir donné à M. FERRATO
Collège des établissements publics			
JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Excusée	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	Présent
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BAYONNE	Excusée

M. GUERETIN, Trésorier Principal Municipal, était excusé et représenté par son adjointe, Mme ALLIEZ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. MARCHAND, Directeur, M. SBIHI, Directeur adjoint et Mme BARADAT, Responsable du Secrétariat de direction.

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur Michel HIRIART, en sa qualité de Président sortant, déclare le nouveau Conseil d'Administration installé dans ses fonctions.

Le Président indique que le dépouillement des élections par correspondance a eu lieu le mercredi 28 octobre 2020 au Centre de Gestion.

Le Président rappelle que trois listes pluralistes étaient présentées :

- une pour le collège des Maires des communes affiliées,
- une pour le collège des Présidents des établissements publics affiliés,
- une pour le collège des Présidents des établissements publics non affiliés adhérents (uniquement).

Il présente les résultats de l'élection en indiquant les taux de participation intéressants :

- pour le collège des Maires des communes affiliées : 75,54 % des Maires (sur 507 électeurs, 383 maires ont voté),
- pour le collège des Présidents des établissements publics affiliés : 65,84 % des Présidents (sur 161 électeurs, 106 présidents ont voté),
- pour le collège des Présidents des établissements publics non affiliés adhérents, tous les Présidents ont voté (4 présidents sur 4).

Il présente ensuite les suffrages obtenus en rappelant qu'il s'agit uniquement d'un vote plural pour les communes et établissements publics affiliés : chaque Maire ou Président dispose d'autant de voix que la structure compte de fonctionnaires.

- Pour le collège des Maires des communes affiliées :

- la totalité des électeurs disposait de 5 452 voix,
- 4 739 voix recensées,
- 4 719 suffrages exprimés,
- 19 bulletins nuls et 1 bulletin blanc.

La liste présentée a donc obtenu 4 719 voix, soit 86,55 % du nombre maximal de voix possibles.

- Pour le collège des Présidents des établissements publics affiliés :

- la totalité des électeurs disposait de 3 675 voix,
- 2 861 voix recensées,
- 2 852 suffrages exprimés,
- 9 bulletins nuls.

La liste présentée a donc obtenu 2 852 voix, soit 77,60 % du nombre maximal de voix possibles.

- Pour le collège des Présidents des établissements publics non affiliés adhérents :

- la totalité des électeurs disposait de 4 voix (1 voix par électeur)
- 4 voix recensées
- 4 suffrages exprimés

La liste présentée a donc obtenu 4 voix, soit le nombre maximal de voix possibles.

Au total, 9 131 voix possibles, 7 575 suffrages exprimés soit 82,95 %.

Ont été élus en conséquence :

Représentants des Maires des Communes affiliées	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX
BASSANO Jean-Patrice, Adjoint au Maire de MAULÉON-LICHARRE	BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	BERNOS André, Maire d'AGNOS
DESSÉRE Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
LABAT Marc, Maire d'IGON	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-SAINTE-ETIENNE
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS	MORLANNE Christine, Maire d'UZAN
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNAQ	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN
Représentants des Présidents des établissements publics affiliés	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	CASAU BON Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
Représentants des établissements publics non affiliés adhérents	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAU	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BIARRITZ	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAYONNE

Par ailleurs, le Président indique, comme le prévoit la réglementation, que le Conseil d'Administration compte également parmi ses membres :

- deux représentants du Département des Pyrénées-Atlantiques,
- un représentant de la Ville de Bayonne,
- un représentant de la Ville de Pau.

Ces collectivités ont en effet adhéré au Centre de Gestion le 1^{er} janvier 2014 dans le cadre de la loi du 12 mars 2012. Cette loi prévoit deux représentants pour le Département et deux représentants pour les villes. Ces dernières étant au nombre de deux, il n'y a pas eu besoin d'organiser des élections.

Ont été désignés dans ces collectivités :

- Pour le Département :
 - BERGÉ Geneviève, Conseillère départementale des Terres des Luys et Coteaux du Vic-Bilh
 - LAHORE Isabelle, Conseillère départementale des Pays de Morlaàs et du Montanerès
- Pour la commune de BAYONNE : DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE
- Pour la commune de PAU : LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU

Le Président HIRIART, en tant que doyen d'âge, poursuit la présidence de la séance.

Le Président retrace les principales réalisations sur 19 ans de présidence et souligne que le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques est un acteur majeur dans l'accompagnement des employeurs territoriaux.

Il invite ensuite l'assemblée à examiner les questions inscrites à l'ordre du jour en se rapportant au rapport préalablement établi.

ORDRE DU JOUR

I. ÉLECTION DU PRÉSIDENT	5
II. FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU	5
III. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU ET ATTRIBUTIONS	5
IV. INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU.....	6
V. DÉSIGNATIONS.....	6
A. COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) ET DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLUS.....	6
B. COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP) ET DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLUS.....	7
C. DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REPRÉSENTANTS DU CENTRE DE GESTION À LA COMMISSION DE RÉFORME DES AGENTS TERRITORIAUX.....	9
D. DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLUS À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).....	10
E. DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN REPRÉSENTANT DES ÉLUS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).....	10
F. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CDG 64 À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION ET AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC INFORMATIQUE DES CENTRES DE GESTION	10
VI. DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT	11
VII. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11

I. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'élection a lieu sous la présidence de M. Michel HIRIART, doyen d'âge, assisté de M. Florent LACARRÈRE, plus jeune élu présent.

M. Michel HIRIART procède à un appel à candidatures.

M. Nicolas PATRIARCHE est candidat.

Conformément à la loi, l'élection a lieu à bulletins secrets.

Après le dépouillement, M. Michel HIRIART proclame les résultats à l'issue du 1^{er} tour.

Sur 27 votants (23 présents et 4 pouvoirs), le résultat est le suivant :

- 27 suffrages exprimés
- M. Nicolas PATRIARCHE recueille 27 voix

M. Michel HIRIART déclare M. Nicolas PATRIARCHE élu à l'unanimité, le félicite et lui cède la présidence.

II. FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de fixer le nombre de membres du bureau à 7 :

- le Président,
- 4 Vice-présidents,
- 2 administrateurs délégués.

III. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU ET ATTRIBUTIONS

Sont élus en qualité de Vice-présidents, à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration (27 voix) :

- 1^{er} Vice-président : Mme Valérie CASTREC, Conseillère municipale d'ANGLET
- 2^{ème} Vice-président : M. Emmanuel ALZURI, Maire de BIDART
- 3^{ème} Vice-président : M. Claude AUSSANT, Maire d'ARUDY
- 4^{ème} Vice-président : M. Michel BERNOS, Maire de JURANÇON

Concernant les administrateurs, sont élus à l'unanimité (27 voix) :

- 1^{er} administrateur : Mme Sylvie MAINE, Adjointe au Maire de MONTAUT
- 2^{ème} administrateur : M. Marc OXIBAR, Maire d'OGEU-LES-BAINS

IV. INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

Le Conseil d'Administration fixe les taux concernant les indemnités du Président, des Vice-présidents et des administrateurs délégués membres du Conseil d'Administration.

V. DÉSIGNATIONS

A. COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) ET DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLUS

Des Commissions Administratives Paritaires fonctionnent près le Centre de Gestion pour les fonctionnaires de toutes les collectivités affiliées (près de 9 700 fonctionnaires gérés en 2019).

Pour le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, le nombre de représentants des collectivités par catégorie est le suivant :

CATÉGORIE A : 7 titulaires – 7 suppléants. Le nombre de fonctionnaires gérés se situe dans la tranche de 750 à 1 000 fonctionnaires (824 fonctionnaires titulaires au 01/01/18).

CATÉGORIE B : 8 titulaires – 8 suppléants. Le nombre de fonctionnaires gérés se situe à plus de 1 000 fonctionnaires (1 066 fonctionnaires titulaires au 01/01/2018).

CATÉGORIE C : 8 titulaires – 8 suppléants. Le nombre de fonctionnaires gérés se situe à plus de 1 000 fonctionnaires (6 450 fonctionnaires titulaires au 01/01/2018).

Dans chaque catégorie, le Président compte pour un membre. Il désigne un membre du Conseil d'Administration comme suppléant pour le remplacer.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection des membres des Commissions Administratives Paritaires et désigne un élu et un élu suppléant pouvant être amenés à participer au tirage au sort des représentants de l'Administration dans le cadre des conseils de discipline. La composition des CAP est la suivante :

▪ COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATÉGORIE A : 7 titulaires – 7 suppléants

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. PATRIARCHE Nicolas, Président	M. OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS
Mme CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET	Mme SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
Mme ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Mme BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS
M. AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY	M. CASAUBON Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU
M. BERNOS Michel, Maire de JURANÇON	Mme ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
Mme HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	M. CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS
Mme CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	M. ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART

▪ **COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATÉGORIE B : 8 titulaires – 8 suppléants**

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. PATRIARCHE Nicolas, Président	M. OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS
Mme ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Mme SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
Mme ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Mme BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS
M. AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY	M. CASAUBON Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU
Mme CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET	M. ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC
M. BERNOS Michel, Maire de JURANÇON	Mme ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
Mme HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	M. CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS
M. ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART	Mme CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

▪ **COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATÉGORIE C : 8 titulaires – 8 suppléants**

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. PATRIARCHE Nicolas, Président	M. OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS
Mme ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Mme SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
Mme ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Mme BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS
M. AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY	M. CASAUBON Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU
Mme CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET	M. ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC
M. BASSANO Jean-Patrice, Adjoint au Maire de MAULÉON-LICHARRE	Mme ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
Mme HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	M. CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS
Mme CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	M. ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART

Tirage au sort des représentants de l'Administration dans le cadre des conseils de discipline (catégories A, B et C) :

- **Titulaire :** Mme HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS
- **Suppléant :** M. CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS

B. COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP) ET DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLUS

Des Commissions Consultatives Paritaires fonctionnent près le Centre de Gestion pour les agents contractuels de droit public de toutes les collectivités affiliées (2 255 agents contractuels gérés en 2019).

Pour le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, le nombre de représentants des collectivités par catégorie est le suivant :

CATÉGORIE A : 4 titulaires – 4 suppléants. Le nombre de contractuels gérés se situe dans la tranche entre 100 et moins de 250 contractuels (193 contractuels au 01/01/18).

CATÉGORIE B : 5 titulaires – 5 suppléants. Le nombre de contractuels gérés se situe entre 250 et moins de 500 contractuels (257 contractuels au 01/01/2018).

CATÉGORIE C : 8 titulaires – 8 suppléants. Le nombre de contractuels gérés est supérieur à 1 000 contractuels (1 686 contractuels au 01/01/2018).

Dans chaque catégorie, le Président compte pour un membre. Il désigne un membre du Conseil d'Administration comme suppléant pour le remplacer.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection des membres des Commissions Consultatives Paritaires et désigne un élu et un élu suppléant pouvant être amenés à participer au tirage au sort des représentants de l'Administration dans le cadre des conseils de discipline. La composition des CCP est la suivante :

▪ **COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATÉGORIE A : 4 titulaires – 4 suppléants**

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. PATRIARCHE Nicolas, Président	M. OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS
Mme ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Mme SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
M. AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY	M. CASAUBON Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU
Mme HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	M. CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS

▪ **COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATÉGORIE B : 5 titulaires – 5 suppléants**

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. PATRIARCHE Nicolas, Président	M. OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS
Mme ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Mme SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
M. AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY	M. CASAUBON Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU
Mme HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	M. CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS
M. ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART	Mme CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

▪ **COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATÉGORIE C : 8 titulaires – 8 suppléants**

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. PATRIARCHE Nicolas, Président	M. OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS
Mme ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Mme SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
Mme ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Mme BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS
M. AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY	M. CASAUBON Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU
Mme CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET	M. ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC
M. BASSANO Jean-Patrice, Adjoint au Maire de MAULÉON-LICHARRE	Mme ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
Mme HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	M. CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS
Mme CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	M. ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART

Tirage au sort des représentants de l'Administration dans le cadre des conseils de discipline (catégories A, B et C) :

- **Titulaire :** Mme HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS
- **Suppléant :** M. CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS

C. DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REPRÉSENTANTS DU CENTRE DE GESTION À LA COMMISSION DE RÉFORME DES AGENTS TERRITORIAUX

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion doit désigner ses délégués dans ses trois commissions de réforme (catégories A, B et C). Il convient d'élire deux délégués titulaires et quatre délégués suppléants (deux par titulaire).

Le Conseil d'Administration procède à l'élection des délégués des trois commissions de réforme (catégories A, B et C). Sont élus :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. CASAUBON Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU	Mme MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT
	M. AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY
Mme HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	M. SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ
	M. DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE

D. DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLUS À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Une Commission d'appel d'offres (CAO) est obligatoire au titre des articles L. 1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. La CAO se compose du Président et de cinq membres élus par le Conseil d'Administration.

Concernant son fonctionnement, les textes ne font que prévoir les règles de quorum. Il est donc décidé que :

- La Commission soit convoquée avec un délai franc de 3 jours ;
- La convocation comprenne un ordre du jour succinct, la date et le lieu de la réunion ;
- Elle sera adressée par courriel aux membres sauf si ceux-ci sollicitent par écrit de recevoir leur convocation en version papier en précisant l'adresse ;
- Le Président de la commission aura une voix prépondérante en cas de partage.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection des membres. La composition de la CAO est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. PATRIARCHE Nicolas, Président	Mme HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS
Mme CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET	M. BERNOS Michel, Maire de JURANÇON
M. SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Mme ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ
Mme MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT	Mme CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER
M. JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	Mme OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE
Mme GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Mme ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS

E. DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN REPRÉSENTANT DES ÉLUS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, désigne M. Alain SANZ pour représenter le CDG 64 auprès du CNAS.

F. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CDG 64 À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION ET AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC INFORMATIQUE DES CENTRES DE GESTION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, désigne M. Michel HIRIART pour représenter le CDG 64 auprès la Fédération Nationale des Centres de Gestion et auprès du Groupement d'intérêt Public Informatique des Centres de Gestion.

VI. DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, donne délégation au Président uniquement pour les questions suivantes :

- marchés de travaux, de fournitures, de services avec une délégation pour les marchés à procédure adaptée dans la limite de 207 000 € HT,
- conditions d'emploi des effectifs du Centre,
- conventions passées avec des collectivités non affiliées ou des Centres de Gestion pour l'organisation de concours et examens professionnels.

Dans tous les cas, et selon la règle de droit commun, le Président rend compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre lors de la plus proche réunion.

VII. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le règlement intérieur.

Il procède ensuite à l'élection d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement intérieur.

Sont élus à l'unanimité, pour la durée du mandat :

- Secrétaire de séance : M. Marc OXIBAR
- Secrétaire adjoint : M. Claude AUSSANT

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 12h00.

Compte-rendu établi le 12 novembre 2020

LE PRÉSIDENT,



Nicolas PATRIARCHE

Maire de LONS

Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long